

## **Réaménagement du parc Dupéré**

Compte rendu

Soirée d'information avec les riverains du parc

3 septembre 2019

# Table des matières

<b>Personnes présentes .....</b>	<b>2</b>
<b>Mot de bienvenue .....</b>	<b>2</b>
<b>Présentation du projet .....</b>	<b>3</b>
<b>Période de questions et commentaires.....</b>	<b>4</b>
<b>Mot de la fin .....</b>	<b>7</b>

## Personnes présentes

Étaient présents :

Mme Kounka Valkova  
Mme Neli Valkova  
Mme Johanne Moffet  
Mme Vanessa Thibault  
Mme Suzanne Messier  
Mme Élisabeth Grogg  
M. Louis Leblanc  
M. André Thériault  
M. Dany Bergeron  
Mme Adeline Letendre  
M. Nicolas Trote  
M. François Bergeron  
Mme Francine Descôteaux  
M. Mikai Evi  
Mme Isabel Polanco  
Mme Louisa Gonzalez  
M. Jonathan Duguay  
M. Yves Mansour  
Mme Manon Guérin

M. Charles Giguère  
M. Pierre Maringuy  
Mme Madeleine Collette  
M. Yvon Collette  
Mme Madeleine Lamothe  
M. Guy Lamothe  
Mme Andrée Richer  
Mme Mahboubeh Maleki  
M. Serge Hamelin  
M. Alain Pagé  
Mme Karine Mailhot  
Mme Paulette Sanscartier  
M. Michel Sévigny  
Mme Élise Journault  
Mme Josée Samson  
Mme Cynthia Ouellet  
Mme Samira Mouramid  
M. Léger Bergeron  
Mme Dominique Tsele

Mme Suzie Miron, conseillère de ville | District de Tétreaultville  
M. Pierre Morissette, directeur | Direction des travaux publics  
Mme Anne Clément, architecte paysagiste | Division des études techniques  
M. Réjean Boisvert, chef de division | Division de l'urbanisme  
Mme Maude Brasseur, conseillère en planification | Division des communications  
M. Pierre Tessier, animateur

## Mot de bienvenue

M. Tessier souhaite la bienvenue aux participants. Il explique que l'objectif de la soirée est de présenter le projet de réaménagement du parc Dupéré et surtout d'échanger avec les citoyens sur leurs préoccupations relativement à ce projet.

Il y aura trois rencontres sur le projet d'aménagement du parc. Celle du 26 août dernier était axée sur les jardins communautaires. Celle de ce soir s'adresse aux citoyens riverains du parc et finalement, celle du 4 septembre, s'adresse à l'ensemble des citoyens du quartier.

M. Tessier explique le déroulement de la soirée. Mme Clément présentera le projet, puis suivra la période de questions et de commentaires. Il laisse la parole à Mme Miron.

Mme Miron remercie les citoyens de s'être déplacés en grand nombre. Elle est très heureuse de présenter les schémas préparés par Mme Clément, architecte paysagiste. Elle espère que les jardiniers seront aussi satisfaits qu'elle du projet. Elle souligne que le jardin Dupéré est le plus beau de l'arrondissement, sinon de Montréal, et qu'avec les améliorations que nous souhaitons apporter, il le sera encore plus.

Mme Miron souligne également que l'un des objectifs principaux du projet est de rendre le parc plus accessible, en l'ouvrant à la communauté. Ce faisant, les citoyens qui habitent au nord de la rue Sherbrooke pourront profiter du parc.

Mme Miron termine en rappelant que la soirée permettra aux citoyens de s'exprimer et que le projet n'est pas complètement figé. Il est possible d'y apporter des modifications dans la mesure où elles s'intègrent dans l'espace disponible.

## Présentation du projet

Mme Anne Clément présente le projet. Elle a deux plans, le plan actuel et le plan projeté.

Elle rappelle que son équipe a reçu le mandat de revoir l'aménagement du parc Dupéré afin de le rendre accessible aux citoyens. Cela implique de déménager les jardins communautaires afin de créer une entrée au parc dans le coin nord-est, un secteur qui est complètement enclavé présentement.

Le projet inclut le déplacement de 53 jardinets, la réhabilitation des sorties d'eau ainsi que l'installation d'un réseau électrique. Il y aura une dalle dans le jardin pour déposer la terre, le compost et les matériaux végétaux. Le réaménagement de l'espace inclut également un sentier, la plantation de 63 arbres (incluant 13 transplantations), des tables à pique-nique et des bancs. Elle souligne que ce projet est une première phase puisque l'arrondissement est en discussion avec l'administration du Mont Saint-Antoine pour prolonger le sentier vers la rue Sherbrooke.

## Période de questions et commentaires

M. Pagé demande pourquoi il n'y a pas eu de consultation publique avant le dévoilement des plans. M. Morissette l'informe qu'il y en a eues plusieurs dans les dernières années et que les trois assemblées d'information en 2019 servent à consulter, pour une dernière fois, les citoyens sur le projet avant l'appel d'offres final.

M. Pagé demande quelle est la «clientèle» visée par le réaménagement? Mme Clément l'informe que les parcs de la Ville sont à la disposition du plus grand nombre de personnes possible. Dans le cas du parc Dupéré, avec le lien vers le métro, l'arrondissement souhaite attirer une «clientèle» qui circule, mais ultimement un parc de détente accueille autant les jeunes enfants que les jardiniers et les personnes âgées. M. Pagé souligne que le parc Dupéré a un caractère particulier. L'idée de «riverains» est importante.

Mme Guérin demande s'il y aura des endroits ouverts au stationnement sans vignette, puisqu'il y a déjà un problème de stationnement selon elle. M. Morissette répond qu'il n'y a pas de stationnement qui sera construit, mais que l'arrondissement analysera la situation après les travaux et fera les ajustements nécessaires au niveau des vignettes.

M. Rajotte comprend, à la lumière du plan présenté, qu'il n'y aura plus de stationnements derrière les condos. Mme Clément l'informe que les autos se stationnent présentement dans le parc, alors, oui, il est vrai de dire qu'il n'y aura plus de stationnement possible à cet endroit. M. Rajotte demande si l'aménagement du parc prend en compte la section du parc près des résidences sur la rue St-Donat qui est toujours inondée à chaque printemps. Mme Clément l'informe que oui et c'est pour cela qu'il y aura une plantation d'arbres à cet endroit. M. Rajotte demande où arrivera la clôture du parc exactement. M. Boisvert montre, sur le plan, les limites du parc et où sera installée la clôture.

Mme Grogg suggère que la limite sud du parc soit déplacée après la zone du stationnement. M. Boisvert informe la citoyenne que cela fait plusieurs années qu'un terrain public est utilisé à des fins privées. M. Boisvert présente également les dispositions du règlement d'urbanisme sur le stationnement : il est possible d'aménager de façon différente le stationnement, mais sur la propriété des immeubles, par exemple avec un stationnement parallèle.

Mme Samson demande s'il est possible de voir le plan d'arpentage pour vérifier la limite sud du parc. M. Boisvert l'informe des mesures précises.

M. Pagé demande, dans l'éventualité où les citoyens déplacent leurs stationnements tel que suggéré par M. Boisvert, comment les camions de collectes, de déneigement et autres pourront passer sur le chemin privé ? M. Boisvert répond que le permis de construction octroyé pour les bâtiments et la ruelle privée était conforme à la réglementation de l'époque et que ce terrain appartient aux copropriétaires, c'est aux syndicats de copropriété d'en faire la gestion de la circulation, pas à la Ville.

M. Lamothe a l'impression que le but premier est d'éliminer le stationnement. M. Morissette répond que l'objectif de l'arrondissement est d'aménager le parc pour la communauté. Le but n'est pas de «retirer» les stationnements des résidents riverains, cependant ceux-ci occupent illégalement le parc comme un stationnement privé depuis 30 ans.

Mme Messier résume les interventions des copropriétaires sur le terrain du parc transformé en stationnement, en insistant sur les mesures pour contrer les inondations au printemps.

M. Cirier souligne qu'il ne souhaite pas qu'il y ait de la circulation dans le parc. Il demande si l'arrondissement a fait un décompte des citoyens qui utilisent leur terrain privé pour se rendre au métro. M. Morissette l'informe que non. M. Cirier demande alors si la Ville a une entente avec le Mont Saint-Antoine. M. Morissette répond que l'arrondissement est en pourparlers avec eux pour avoir une servitude de passage pour les piétons qui circuleront dans le parc et transiteront vers le métro Honoré-Beaugrand. M. Cirier demande si le sentier sera déneigé. M. Morissette l'informe qu'il est prévu que le sentier principal soit déneigé et éclairé pour permettre aux citoyens du quartier d'accéder plus rapidement au métro.

Mme Journault souligne que sur la rue Sherbrooke, le matin, il y a une voie réservée pour l'autobus.

M. Evi demande un «référendum sur le projet». M. Boisvert l'informe qu'un réaménagement de parc n'est pas sujet à un «référendum»; il lui conseille plutôt de faire une pétition à déposer au conseil d'arrondissement.

M. Bergeron et Mme Ouellet demandent si la Ville souhaiterait vendre la portion du parc qui sert de stationnement aux résidents. M. Morissette souligne que ce n'est pas la volonté de l'arrondissement de céder une partie du parc à des fins de stationnement.

M. Morissette précise que l'un des objectifs du projet est de désenclaver la partie nord du parc pour s'assurer d'avoir une entrée dans le parc. Les cols bleus auront dorénavant accès au parc par le nord. Il rappelle que présentement le parc est enclavé par le domaine privé.

M. Tremblay rappelle l'intervention de M. Pagé concernant le passage de camions dans la ruelle privée. M. Morissette répond qu'il y a plusieurs endroits comme le leur, c'est-à-dire des chemins privés qui donnent accès à des stationnements intérieurs qui doivent être déneigés l'hiver et que les gens font transporter la neige par les déneigeurs.

M. Pagé souligne que les collectes et l'entretien du parc se font par la ruelle privée, suite à une entente entre la Ville et les copropriétaires. Il demande si l'administration peut garantir qu'il n'y aura plus personne qui utilisera le chemin privé. M. Morissette répond qu'il n'appartient pas à la Ville de faire la gestion de la circulation sur les terrains privés.

Mme Maleki demande si l'arrondissement a réalisé une «étude de marché» au préalable pour calculer le nombre potentiel de citoyens de Montréal qui aimeraient venir se balader dans ce parc. Mme Clément répond qu'il n'y a pas «d'étude de marché» puisque c'est un parc : il sera ouvert à tous.

M. Dany se questionne au sujet de la clôture du côté sud. Mme Clément l'informe que l'installation d'une clôture est pour délimiter le terrain privé du domaine public. Cependant, il sera possible de faire une porte pour faciliter l'accès aux résidents.

M. Bergeron demande le nom du citoyen qui a fait la demande pour que le parc Dupéré devienne un «parc vert». M. Morissette souligne que c'est un projet que l'arrondissement veut réaliser depuis longtemps et que les réfections de parcs ne se font pas à la demande de citoyen, mais sont le résultat d'une planification à long terme de la part de l'arrondissement.

Mme Samson demande si l'arrondissement peut clôturer la bordure d'arbres du côté ouest du chemin privé et qui donne sur le stationnement du Mont Saint-Antoine. M. Morissette répond qu'il sera possible de discuter ensemble des solutions concernant la clôture ainsi que les collectes dans la ruelle privée, mais qu'il n'est pas possible de clôturer un terrain qui n'appartient pas à la Ville.

M. Rajotte demande si les résidents de la rue St-Donat pourront sortir par la bande de parc qui sert présentement de ruelle d'accès. M. Boisvert indique que la clôture du parc sera à l'ouest de la «ruelle» actuelle. M. Morissette l'informe qu'un terrain que les propriétaires ont clôturé derrière leurs résidences de la rue St-Donat appartient en fait au Curateur public et que, si les résidents le souhaitent, ils peuvent entreprendre des démarches pour acquérir le terrain.

Mme Dominique souligne qu'elle a acheté son condo parce qu'il y avait un stationnement derrière et qu'elle souhaite que cela demeure ainsi.

Mme Messier indique qu'elle a discuté avec des citoyens qui utilisaient le chemin privé pour leur demander s'ils utiliseront le sentier qui sera aménagé : une citoyenne lui a répondu que non.

M. Cirier demande s'il y aura une clôture qui enclavera le parc. Mme Clément lui indique sur le plan où sera installée la clôture. Il demande quel sera le type de clôture, la hauteur et la couleur. Mme Clément l'informe que ce sera une clôture de type «Frost» et qu'elle sera d'environ quatre pieds et qu'elle sera verte ou noire. Finalement, il demande la hauteur des arbres à maturité. Mme Clément répond qu'il y aura treize espèces d'arbres qui seront plantées et elle énumère les essences.

Mme Messier souligne que certaines racines d'arbres s'enfoncent alors que d'autres s'étendent et demande si cela a été pris en considération. Mme Clément répond que oui, cela a été pris en considération.

M. Pagé demande si l'arrondissement a pensé à installer des sanitaires ? Mme Clément répond que ce n'est pas prévu dans les parcs de détente.

## **Mot de la fin**

M. Tessier remercie les citoyens pour leurs commentaires. Le compte rendu sera disponible sur le site de l'arrondissement. Il laisse la parole à Mme Miron.

Mme Miron remercie les participants pour leurs commentaires ainsi que pour les suggestions. Elle souligne qu'elle a pris des notes, ainsi que d'autres personnes de l'équipe dans la salle. Nous souhaitons aménager un parc accessible pour les citoyens. Elle rappelle que l'aménagement du parc n'est pas uniquement pour les 78 citoyens qui habitent dans les condos, mais pour tous les résidents qui habitent au nord de la rue Sherbrooke. Nous souhaitons aménager les parcs, planter des arbres. Nous récupérons les stationnements pour être équitables avec les gens, autant les personnes qui habitent autour que les résidents qui habitent sur la rue St-Donat. Bref, l'administration est prête à discuter avec les citoyens pour trouver une solution pour le stationnement, mais nous souhaitons aller de l'avant et c'est un parc que nous aménagerons pour le bien de la communauté autour.